



# GROUPE LHOTELLIER IKOS ENVIRONNEMENT

Centre de Valorisation de Déchets de  
la Ramonière à BIMONT (62)

**Dossier de Demande  
d'Autorisation d'Exploiter**

***Résumé Non Technique de  
l'Etude d'Impact***

Rapport

Réf : CDMCNO160924 / RDMCNO01106-04

SAHI / AC / AC
















28/07/2017



## GROUPE LHOTELLIER IKOS ENVIRONNEMENT

Centre de Valorisation de Déchets de la Ramonière à BIMONT (62)

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter  
Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Version de travail	21/10/2016	01	S.HAMADANI		A.CHEREL		A.CHEREL	
V1- modifications client	21/10/2016	01	S.HAMADANI		A.CHEREL		A.CHEREL	
V2- modifications client	04/11/2016	02	S.HAMADANI		A.CHEREL		A.CHEREL	
V3- Réponse à la DREAL	07/04/2017	03	S.HAMADANI		A.CHEREL		A.CHEREL	
V4 - modifications client	28/07/2017	04	S.HAMADANI		A.CHEREL		A.CHEREL	

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CDMCNO160924 / RDMCNO01106-04
Numéro d'affaire :	A19695
Domaine technique :	SD04
Mots clé du thésaurus	DDAE DECHETS ISDND

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>4</b>
<b>RESUME NON TECHNIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Historique, objectifs et choix du projet .....</b>	<b>6</b>
1.1 Historique .....	6
1.2 Contexte de la demande .....	6
1.3 Présentation du projet .....	10
<b>2. Raisons du choix du projet .....</b>	<b>13</b>
2.1 Critères économiques régionaux et internes : .....	13
2.2 Critères géologiques et hydrogéologiques .....	13
2.2.1 L'implantation au sein d'une installation existante .....	14
2.2.2 Critères d'isolement .....	15
2.2.3 Critères paysagers .....	15
<b>3. Synthèse de l'état initial .....</b>	<b>16</b>
3.1 Milieu physique .....	16
3.2 Milieu naturel .....	20
3.3 Urbanisme et occupation des sols .....	22
3.4 Milieu socio-économique .....	24
<b>4. Synthèse des incidences du projet et des mesures en réponse .....</b>	<b>26</b>

## FIGURES

Figure 1 : Plan masse du site .....	9
Figure 2 : Localisation des activités projetées .....	12

## TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques des activités projetées .....	10
Tableau 2 : Contexte environnemental .....	13

## AVANT-PROPOS

La société **IKOS ENVIRONNEMENT** exploite, sur la commune de Bimont, dans le département du Pas-de-Calais (62), et ce depuis 2007, un Centre de Valorisation de Déchets (CVD) regroupant notamment une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Ultimes.

Le Centre de Valorisation de Déchets (CVD) d'IKOS ENVIRONNEMENT, certifié ISO 9 001 et 14 001, est régi actuellement par l'arrêté préfectoral initial du 27 mars 2014 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 19 février 2016 pour une durée commerciale allant jusqu'au 27 mars 2020 ou dès que le volume résiduel admis atteint 630 000 m<sup>3</sup> ou 630 000 tonnes.

L'installation reçoit des Ordures Ménagères Résiduelles, des encombrants, ainsi que des Déchets d'Activités Économiques à hauteur environ de 76%/20%/4%.

Afin de pérenniser le site et ainsi conserver une place essentielle au sein du département, IKOS ENVIRONNEMENT projette :

- **de pérenniser l'activité principale ISDND :**
  - sur la zone ISDND 2 de superficie de 58 500 m<sup>2</sup> (10 casiers de 90 000 tonnes unitaires) pour un vide de fouille estimé à 900 000 m<sup>3</sup> ou 900 000 tonnes (d=1) ;
  - sur la zone ISDND 3 de superficie de 37 000 m<sup>2</sup> (6 casiers de 90 000 tonnes unitaires) pour un vide de fouille estimé à 540 000 m<sup>3</sup> ou 540 000 tonnes (d=1) ;
  - sur la zone ISDND 1 via la rehausse du casier 7 dont le vide de fouille est estimé à 37 000 m<sup>3</sup> ou 37 000 tonnes (d=1) ;
- de **développer de nouvelles activités de traitement et de valorisation**, avec notamment :
  - Une **plateforme de compostage** d'une capacité de 3 000 tonnes/an dont l'objectif est d'anticiper le futur besoin des collectivités inhérent au développement de la gestion séparée des biodéchets à la source ;
  - Une **Installation de Stockage de déchets de plâtre** d'une capacité annuelle projetée de 5 000 tonnes, destinée au traitement desdits déchets, à l'origine, en ISDND, de la production d'H<sub>2</sub>S et in fine de nuisances olfactives.

Eu égard aux évolutions envisagées, le projet nécessite la conduite d'une enquête publique dans le cadre d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 et suivants, et selon le contenu requis aux articles R.512-2 et suivant du Livre V relatif aux ICPE du Code de l'Environnement.

Ces évolutions permettront de répondre favorablement, à l'échelle d'IKOS ENVIRONNEMENT, aux objectifs inscrits dans :

- la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte** via :
  - la valorisation organique de certains déchets fermentescibles des ménages triés à la source sur la plateforme de compostage ;
  - le traitement de déchets non dangereux ultimes tels que définis par l'article 1 de l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux.
- le **Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)** du Pas-de-Calais.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) associé comprend les pièces suivantes :

- Dossier n°1 : Pièces administratives ;
- Dossier n°2 : Notice descriptives des installations ;
- **Dossier n°3 : Etude d'impact ;**
- Dossier n°4 : Volet sanitaire ;
- Dossier n°5 : Etude de Dangers ;
- Dossier n°6 : Notice Hygiène et Sécurité ;
- Dossier n°7: Dossier graphique ;
- Dossier n°8 : Etudes techniques.

Le présent document correspond au **Résumé Non Technique (RNT)** de **l'Etude d'impact**.

## RESUME NON TECHNIQUE

### 1. Historique, objectifs et choix du projet

#### 1.1 Historique

L'activité exercée au lieu-dit « La Ramonière » jusque dans les années 2000 était une exploitation agricole de polyculture-élevage, l'exploitant étant spécialisé dans l'élevage porcin.

En 2000, la société IKOS ENVIRONNEMENT a racheté les parcelles de l'exploitation agricole pour une superficie d'environ 35 ha afin d'exploiter un Centre de Valorisation de Déchets (CVD).

#### 1.2 Contexte de la demande

La société IKOS ENVIRONNEMENT exploite, sur la commune de Bimont, dans le département du Pas-de-Calais (62), un Centre de Valorisation de Déchets regroupant notamment une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Ultimes depuis 2007.

Le Centre de Valorisation de Déchets (CVD) d'IKOS ENVIRONNEMENT, certifié ISO 9 001 et 14 001, est régi actuellement par :

- l'arrêté préfectoral initial du 27 mars 2014,
- l'arrêté préfectoral complémentaire du 19 février 2016 pour une durée commerciale allant jusqu'au 27 mars 2020 ou dès que le volume résiduel admis atteint 630 000 m<sup>3</sup> ou 630 000 tonnes (densité 1).

Le CVD est actuellement constitué de 7 casiers de stockage d'une capacité unitaire maximale de 90 000 tonnes, et d'une surface unitaire maximale de 5 500 m<sup>2</sup> :

- les casiers 1 à 6 ont été exploités,
- le casier 7 est en cours d'exploitation.

L'ensemble de ces 7 casiers constitue la zone « ISDND 1 ». Le tonnage autorisé par casier est de 90 000 tonnes.

L'installation reçoit des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) (76% environ), des encombrants (20% environ), ainsi que des Déchets d'Activités Économiques (DAE) (4% environ) en moyenne.

Pour se conformer à son arrêté préfectoral d'exploitation en date du 27/03/2014 et au dossier de demande d'autorisation d'exploiter associé, la société IKOS ENVIRONNEMENT souhaite pouvoir utiliser un vide de fouille résiduel sur l'actuelle emprise de stockage de son site, en modifiant les conditions d'aménagement et d'exploitation du site via la rehausse du casier 7 dont le vide de fouille est estimé à 37 000 m<sup>3</sup> ou 37 000 tonnes.

Afin de pérenniser le site et ainsi continuer à proposer une prestation essentielle et de qualité au sein du département, IKOS ENVIRONNEMENT projette de :

#### • pérenniser l'activité principale ISDND :

- sur la zone ISDND 2 de superficie de 58 500 m<sup>2</sup> (10 casiers de 90 000 tonnes unitaires) pour un vide de fouille estimé à 900 000 m<sup>3</sup> ou 900 000 tonnes ;
- sur la zone ISDND 3 de superficie de 37 000 m<sup>2</sup> (6 casiers de 90 000 tonnes unitaires) pour un vide de fouille estimé à 540 000 m<sup>3</sup> ou 540 000 tonnes ;
- sur la zone ISDND 1 via la rehausse du casier 7 dont le vide de fouille est estimé à 37 000 m<sup>3</sup> ou 37 000 tonnes ;

Réf : CDMCNO160924 / RDMCNO01106-04	
SAHI / AC / AC	
28/07/2017	Page 6/30

- **développer d'autres activités de traitement et de valorisation** avec notamment :
  - une **plateforme de compostage** d'une capacité de 3 000 tonnes/an dont l'objectif est d'anticiper le futur besoin des collectivités inhérent au développement de la gestion séparée des biodéchets à la source ;
  - une **Installation de Stockage de déchets de plâtre** d'une capacité annuelle projetée de 5 000 t/an, destinée au stockage spécifique desdits déchets, conformément à la législation.

Ces évolutions permettront de répondre favorablement, à l'échelle d'IKOS ENVIRONNEMENT, aux objectifs inscrits dans :

- **La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte** via :
  - Le traitement possible des déchets fermentescibles collectés à la source et le traitement au droit de la plateforme de compostage du site.
  - Le traitement de déchets non dangereux ultimes tels que définis par l'article 1 de l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux.
- **le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)** du Pas-de-Calais.

Le projet d'IKOS ENVIRONNEMENT sur son site de Bimont répond aux objectifs du PDEDMA du Pas-de-Calais, et ce, dans l'ensemble de ses composantes :

- Optimisation de la valorisation thermique et valorisation matière - *Valorisation énergétique du biogaz, développement d'une filière de compostage* ;
- Densification du réseau de collecte de par la situation du CVD – *Principe de proximité* ;
- Recours au transport alternatif – *Rayon de chalandise < 30 km*.

L'évolution et l'aménagement des différentes activités permettront une pérennisation du site pour une durée d'environ **25 ans**, pour le traitement des déchets non dangereux des collectivités et des acteurs économiques, de la région Hauts-de-France en priorité, puis des départements et des régions limitrophes.

Ils positionneront en conséquence IKOS ENVIRONNEMENT comme un acteur essentiel en matière de gestion, de traitement et de valorisation des déchets non dangereux des collectivités et acteurs économiques du département de Pas-de-Calais et des départements limitrophes.

L'exploitation des casiers projetés en mode bioréacteur a pour objectif d'optimiser la valorisation globale des déchets (valorisation énergétique du biogaz).

### ► **Modification du projet suite aux observations de la DREAL**

Considérant les problématiques d'écoulements hydrauliques du Talweg de la Valléette et, in fine la pérennité limitée du rejet actuellement autorisé, la DREAL Hauts-de-France a demandé à IKOS ENVIRONNEMENT de réfléchir à une nouvelle gestion des effluents aqueux du Centre de Valorisation de Déchets de la Ramonière.

Cette demande a conduit IKOS ENVIRONNEMENT à proposer la notion de zéro rejet pour l'ensemble des effluents aqueux du site avec :

- une gestion des eaux pluviales par infiltration, après vérification de leur conformité, dans des bassins dédiés aménagés au sein du périmètre ICPE ;
- une évolution totale du traitement des lixiviats intégrant une technologie d'évapo-concentration.

Réf : CDMCNO160924 / RDMCNO01106-04	
SAHI / AC / AC	
28/07/2017	Page 7/30

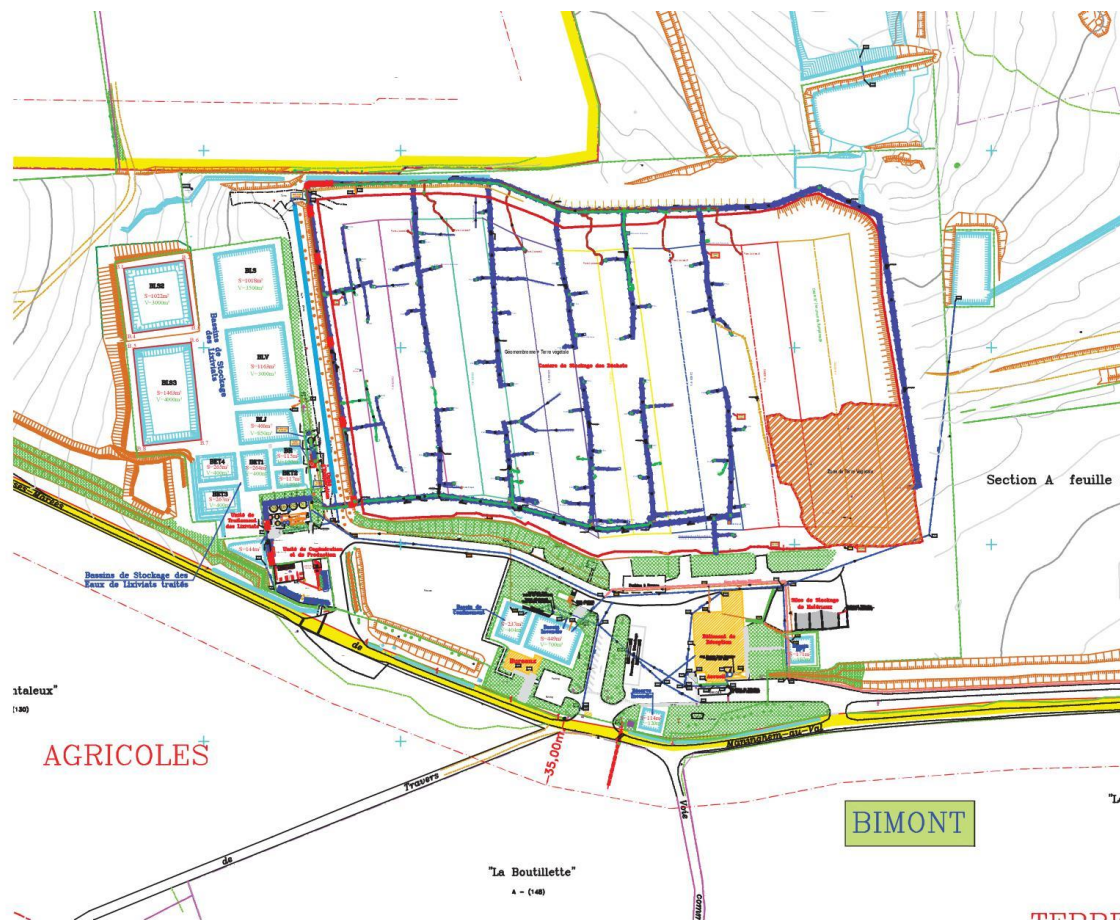
**Les installations et aménagements susmentionnés et décrits dans le présent dossier de demande d'autorisation d'exploitation pourront être opérationnels dans les 12 mois suivant la réception du nouvel arrêté préfectoral d'autorisation**

**Durant cette période transitoire, IKOS ENVIRONNEMENT demande à l'administration le droit de conserver l'actuelle configuration de rejet autorisé.**

Le plan masse du site est présenté sur la figure page suivante.



**Figure 1 : Plan masse du site**



### 1.3 Présentation du projet

Le présent projet regroupera au final 7 « installations fonctionnelles » dont les caractéristiques et les chiffres clés sont exposés au **Tableau 1** et en **Figure 2**.

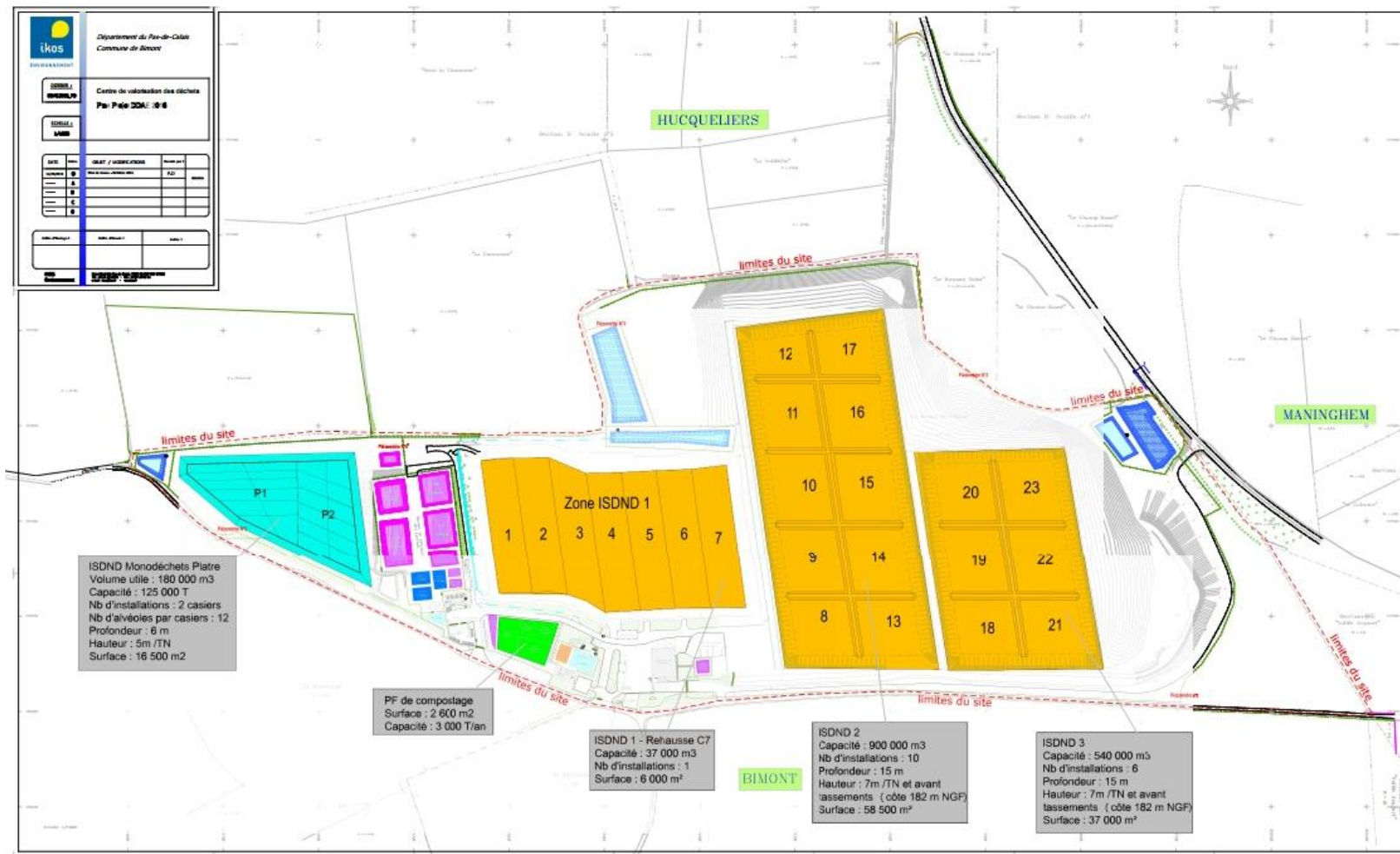
**Tableau 1 : Caractéristiques des activités projetées**

Activités	Caractéristiques
<b>Plateforme de compostage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie de l'installation : 2 600 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Tonnage annuel entrant : 3 000 tonnes ;</li> <li>- Type de déchets entrants : déchets végétaux et assimilés, partie fermentescible des déchets ménagers issus du tri à la source des biodéchets par les ménages et tout autre déchet répondant aux critères d'entrée de la norme NFU 44-051 ;</li> <li>- Tonnage annuel sortant prévisionnel : 2 250 tonnes de compost normalisé NFU 44-051 ;</li> </ul>
<b>Installation de stockage de déchets non dangereux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficies et capacités totales des installations : 12,65 ha décomposés en trois zones distinctes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone ISDND 1 : 3 phases opérationnelles distinctes <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase initiale : 7 casiers – 5 ha – C1 à C7 : 490 000 t – fin d'exploitation novembre 2016 ;</li> <li>- Phase 2 – Rehausse C2 à C5 : 4 casiers en mode conventionnel : 68 000 t – fin d'exploitation prévisionnelle janvier 2018 ;</li> <li>- Phase 3 – Rehausse C7 : 1 casier (mode conventionnel) : 37 000 t – fin d'exploitation septembre 2027 ;</li> </ul> </li> <li>• Zone ISDND 2 : 10 casiers (bioréacteur) – 5,85 ha – 900 000 tonnes – 15 ans ;</li> <li>• Zone ISDND 3 : 6 casiers (bioréacteur) – 3,7 ha – 540 000 tonnes – 9 ans ;</li> </ul> </li> <li>- Tonnage annuel entrant : 60 000 tonnes dont 75 % OMR (45 000 tonnes) + 25 % DAE/Encombrants et autres DND (15 000 tonnes) ;</li> <li>- Type de déchets entrants : Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ultimes, Déchets d'Activités Économiques (DAE) ultimes, Terres non dangereuses non inertes et autres déchets non dangereux ultimes ;</li> <li>- Profondeur de terrassement : 15 mètres moyen, soit env. 160 mètres NGF au point le plus bas ;</li> <li>- Cote de réaménagement : 182 mètres NGF avant tassement – 180 mètres NGF après tassement ;</li> </ul>
<b>Installation de stockage de déchets de plâtre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone ISDND Plâtre : 2 casiers P1 &amp; P2, composés chacun de 12 alvéoles d'environ 690 m<sup>2</sup> – 1,65 ha - 180 000 m<sup>3</sup> – 125 000 t ;</li> <li>- Tonnage annuel entrant : 5 000 t/an ;</li> <li>- Type de déchets entrants : déchets de plâtre autorisés par l'AM du 15/02/2016 ;</li> <li>- Profondeur de terrassement : 6 mètres soit env. 160 mètres NGF au point le plus bas ;</li> <li>- Cote de réaménagement : 171 mètres NGF avant couverture ;</li> </ul>
<b>Bureaux d'exploitation</b>	Bureaux, archives et locaux sociaux (existants)
<b>Bâtiment d'accueil</b>	Bâtiment administratif et pont-bascule (existants)
<b>Unité de traitement des lixiviats</b>	BRM (Réacteur Biologique à Membrane) puis installation d'une unité d'évapo-concentration « Zéro rejet » (technologie COGEBIOME de BIOME FBI) installée dans les 12 mois suivant la réception du nouvel arrêté préfectoral d'autorisation ; bassins de stockage (existants)
<b>Unité de valorisation et d'élimination du biogaz</b>	Turbines, torchères et Tour aéro-réfrigérée (TAR)*

Activités	Caractéristiques
	(existants). Chaudière (à mettre en place)

\* concernant les TAR : l'existante ne sera pas conservée mais une nouvelle sera mise en place avec la nouvelle technologie de traitement

Figure 2 : Localisation des activités projetées



## 2. Raisons du choix du projet

Les raisons qui ont amené la société IKOS ENVIRONNEMENT à retenir le site de Bimont et à prolonger l'activité ISDND tout en développant de nouveaux exutoires de traitement (ISDND plâtre, plateforme de compostage) et le développement de nouvelles activités, s'appuient sur une méthodologie regroupant un ensemble de critères d'appréciation techniques et économiques :

### 2.1 Critères économiques régionaux et internes

Le projet de la société IKOS ENVIRONNEMENT s'inscrit dans un strict respect du cadre défini par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) du Pas-de-Calais tant du point de vue de la localisation que du point de vue des flux à stocker.

L'implantation du site de la Ramonière en zone rurale a pour objectif de densifier le réseau des installations d'élimination de déchets au plus proche du lieu de production, en particulier sur la zone littorale où le PDEDMA notait le déficit de capacité d'élimination.

La totalité des déchets réceptionnés depuis le début de l'exploitation du CVD provient du Pas-de-Calais en très grande majorité : le site de la Ramonière permet de répondre à un besoin local, au plus proche du lieu de production des déchets.

L'exploitation du CVD existe depuis maintenant 9 ans.

Le projet de prolongement d'activité permettra de poursuivre l'exploitation actuelle et de créer des nouvelles activités, de pérenniser les investissements réalisés, de préserver les emplois directs et indirects associés à l'activité, et de satisfaire un marché porteur déjà existant.

### 2.2 Critères géologiques et hydrogéologiques

Le contexte environnemental du site est synthétisé dans le tableau suivant.

**Tableau 2 : Contexte environnemental**

Thème	Élément de justification
Géomorphologie	<p>Le secteur d'études est caractérisé par une zone de plateaux crayeux et de vallées larges et longitudinales empruntées par des cours d'eau permanents ou temporaires et des vallées sèches.</p> <p>Cette configuration en plateau facilite la gestion des eaux pluviales qui s'écoulent naturellement vers les cours d'eau environnants.</p>
Géologie	<p>Le secteur d'étude est implanté sur des argiles et limons à silex reposant sur la craie du Turonien d'une épaisseur de 70m environ. Le fond de forme des casiers de stockage de l'ISDND repose sur le toit de la craie ou la base des argiles à silex, favorable à la reconstitution de la barrière de sécurité.</p> <p>Le site est sur un horst, à l'écart des failles en fond de vallée, réduisant les risques de présence de failles susceptibles de mettre en relation les eaux superficielles avec les ressources souterraines. L'altitude moyenne au niveau du site se trouve à +172 m NGF tandis que la vallée d'Hucqueliers au nord a une cote de +90 m NGF.</p>
Hydrogéologie	<p>L'aquifère concerné par le site est celui de la nappe de la craie du Turonien. Sur les plateaux, l'aquifère de la craie est protégé par une couche de limons argilo-sableux, voire d'argile plus localement, d'épaisseur variable pouvant atteindre 12 m. La craie au droit du plateau est moins</p>

Thème	Elément de justification
	perméable que dans les vallées, car peu fissurée (la perméabilité $y$ oscille entre $10^{-3}$ et $10^{-6}$ m/s). La nappe de la craie séno-turonienne est située à environ 60 m de profondeur, exploitée pour l'alimentation en eau potable, a une vulnérabilité moyenne à faible selon le SDAGE.
Hydrologie	Le secteur étudié est localisé dans le bassin hydrographique de la Canche. Le site est éloigné de des cours d'eau qui constituent ses affluents.
Risques naturels	La commune de Bimont n'est pas concernée par le risque de mouvement de terrain, de retrait-gonflement des argiles, ou d'inondation par ruissellement. Sa situation, perchée sur un dôme crayeux à +170 m NGF environ, la préserve également du risque d'inondation par remontée de nappe. Le niveau des plus hautes eaux recensées étant proche de + 130 m NGF, le battement de la nappe est d'environ 40 m. De plus, le site se trouve sur « zone de sismicité 2 » (Aléa faible).

**Au regard de ces différents éléments et du point de vue régional, le site IKOS ENVIRONNEMENT dispose d'un contexte environnemental favorable.**

Il est important de noter que la présente étude s'appuie et met à jour l'étude d'aptitude régionale et de faisabilité intégrée dans le DDAE précédent rédigé par le bureau d'étude KALIES et déposé en préfecture le 11 décembre 2012 et que cette précédente étude avait fait l'objet avant son dépôt en préfecture et sa recevabilité :

- d'une analyse critique hydrogéologique réalisée par M. MOUTHIER - hydrogéologue agréé (Analyse hydrogéologique documentaire - octobre 2012) ;
- d'une tierce expertise demandée par la préfecture et réalisée par le BRGM dans le cadre de sa mission d'appui technique aux administrations (rapport RP-62031-FR de février 2013 – document à accès différé).

Les études géologiques et hydrogéologiques détaillées du projet de prolongement d'activité du CVD de la Ramonière ont par la suite confirmé que la barrière de sécurité passive sera constituée en partie par des terrains en place ; elle sera complétée par des mesures de reconstitution garantissant un niveau de protection équivalent de la ressource en eau souterraine et sera ainsi conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 15 février 2016.

### 2.2.1 L'implantation au sein d'une installation existante

Le site choisi pour la création de nouvelles zones de stockage de déchets non dangereux et de nouvelles activités (stockage de plâtre et plateforme de compostage) se trouve dans une ICPE existante dont le périmètre ne sera pas modifié avec le présent projet. Les infrastructures sont déjà adaptées : voies de communication adaptées et correctement dimensionnées, panneaux de signalisation, présence des réseaux nécessaires (électriques, téléphonique, alimentation en eau potable et assainissement).

Le site du projet se trouve en zone de classement « Av » du PLU, actuellement en cours d'instruction, qui délimite le centre de valorisation de la Ramonière. Les dispositions réglementaires applicables à ce secteur sont destinées à favoriser prioritairement l'implantation de cette activité.

Le site proprement dit est déjà aménagé et convient parfaitement au projet. Il est entièrement clos et bordé par des zones agricoles. L'activité en projet sera parfaitement intégrée aux activités existantes.

Le site bénéficie déjà d'un arrêté préfectoral d'autorisation au titre des ICPE. La démarche administrative consiste au dépôt :

- d'une demande d'autorisation pour le prolongement spatial et temporel de l'activité pour la rubrique n°2760, la création de la rubrique n°2780,
- d'un permis de construire visant à régulariser l'actuelle situation.

Au-delà, d'un point de vue environnemental, l'étude d'impact montre que le projet ne génère pas d'impact notable et que les mesures prises permettent de garantir la protection de l'environnement.

### **2.2.2 Critères d'isolement**

La réglementation impose une distance d'isolement de 200 m entre les casiers d'une ISDND et toute habitation ou bâtiment, de 100 m autour des casiers de stockage de plâtre, et de 50 m autour de l'ensemble des équipements de gestion du biogaz et des lixiviats.

Le positionnement définitif du prolongement de l'activité ISDND de Bimont permet de concilier tous ces impératifs réglementaires et techniques tant du point de vue de la collectivité et des industriels que de la société IKOS ENVIRONNEMENT.

### **2.2.3 Critères paysagers**

Le prolongement des activités ISDND réside dans la zone non aménagée, mais déjà ICPE, de l'ISDND existante. A terme, le remblaiement de l'ISDND permettra de retrouver :

- une cote de 182 m avant tassement, et de 180 m après tassement, proche du terrain naturel ;
- une couverture en 3/2 extérieur avec pente d'environ 3% ;
- une remise en culture de type prairie en cohérence avec l'activité agricole de la région.

### 3. Synthèse de l'état initial

Les thèmes présentés dans le tableau suivant sont repris dans le chapitre 4 afin d'analyser les incidences potentielles du projet vis-à-vis de l'état initial du site. L'état initial intègre les installations existantes.

#### 3.1 Milieu physique

Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Contexte géologique</b>	<p>A l'échelle régionale, la zone étudiée est implantée dans la région de l'Artois-Picardie, qui constitue la bordure septentrionale du Bassin Parisien. La zone d'étude est située sur les terrains crayeux du Crétacé Supérieur.</p> <p>Il ressort de l'analyse de ces sondages, que la géologie naturelle locale est la suivante, du haut vers le bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la terre végétale, sur 0 à 50 cm ;</li> <li>• les limons bruns, d'une épaisseur pouvant atteindre 7 m pour les sondages ayant permis de les distinguer des autres formations, leur épaisseur moyenne étant de 1,70 m ;</li> <li>• les argiles à silex rouges ou brunes, d'une épaisseur comprise entre 0 et 9,50 m ;</li> <li>• éventuellement, un mince niveau d'argiles plastiques verdâtres, ayant une épaisseur de 0 à 1,20 m ;</li> <li>• la craie séno-turonienne, blanche, rencontrée à une profondeur variant entre 2,50 et 13 m. Souvent, cette craie est tendre et fortement altérée au contact des formations quaternaires, comme l'attestent la présence de poches de dissolution et la fracturation. Elle devient plus dure en profondeur.</li> </ul> <p>Les formations de couverture argilo-limoneuses sont <b>peu perméables</b>. Compte tenu de la profondeur du toit de la craie, leur épaisseur varie de 2,50 à 13 m. Bien que le substratum crayeux rencontré sur le site présente une perméabilité relativement faible par rapport aux valeurs de perméabilité habituellement rencontrées pour la craie, il ne présente pas les exigences réglementaires demandées par l'Arrêté Ministériel du 15 février 2016.</p>	<b>Fort</b>	<p>La reconstitution de la barrière passive permettra de répondre aux prescriptions réglementaires attendues pour la protection contre les infiltrations et même au-delà, l'épaisseur de la couche de matériaux argileux étant supérieure à l'épaisseur réglementaire.</p>



Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Topographie/ géologie</b>	<p>Le site d'étude est situé au niveau du plateau de Fruges.</p> <p>La topographie du site d'IKOS est peu accidentée, et principalement marquée par un plateau en pente douce côté ouest, un « rideau<sup>1</sup> » à l'est formant une rupture de pente d'axe nord-sud, un escarpement d'axe SW-NE au sud, formant la vallée sèche de la Bimoise et un versant nord légèrement abrupte, constituant la bordure du talweg des Baillons.</p> <p>La topographie de l'ISDND varie de 150 m NGF à l'ouest à 175 m au sud.</p>	<b>Modéré</b>	
<b>Climatologie</b>	<p>Le Nord-Pas-de-Calais bénéficie d'un climat tempéré océanique avec des amplitudes thermiques saisonnières faibles et des précipitations qui ne sont négligeables en aucune saison.</p>	<b>Aucun</b>	
<b>Ambiance lumineuse</b>	<p>La pollution lumineuse est qualifiée de faible dans le secteur du site. En effet, les seules émissions lumineuses présentes aux abords sont celles provenant de l'éclairage public de la RD 126, RD 343 et RD 152 et des centres villes des communes avoisinantes (Bimont, Maninghem et Hucqueliers).</p> <p>L'ISDND actuelle de Bimont est en activité en période diurne sur une plage d'ouverture comprise entre 7h30 et 17h du lundi au samedi. Un éclairage est présent pour des raisons de sécurité, notamment le matin et en soirée.</p>	<b>Aucun</b>	Aucun enjeu n'est retenu du fait de l'éloignement des habitations.
<b>Eaux souterraines</b>	<p>La nappe qui concerne le site est la nappe libre de la <b>craie séno-turonienne</b>.</p> <p>Elle est utilisée pour l'alimentation en eau potable. En particulier, plusieurs captages AEP sont présents dans les environs éloignés du site.</p> <p>De plus, la nappe de la craie se situe à environ 60 m de profondeur sous le terrain naturel, soit environ 50 m sous le niveau des casiers de stockage.</p> <p>Compte tenu des successions géologiques naturelles, la nappe de la craie, exploitée pour l'alimentation en eau potable, présente une <b>vulnérabilité moyenne à faible</b> face à une</p>	<b>Modéré</b>	Les eaux souterraines sont peu sensibles.

<sup>1</sup> Les rideaux correspondent à des escarpements marqués par de brusques dénivellations de terrain qui se présentent sur les versants à faible pente des vallées.

Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
	<p>éventuelle pollution du fait d'une activité polluante provenant du site.</p> <p>Les captages d'eau destinée à la consommation humaine les plus proches sont situés à environ 1,8 km au nord et 3,2 km au nord-ouest du site étudié. Aucun captage d'alimentation en eau industrielle et agricole n'est présent à moins de 500 m du site étudié.</p>		
<b>Eaux superficielles</b>	<p>Le secteur d'étude est implanté dans le Bassin Artois-Picardie, au niveau du bassin versant des « fleuves côtiers » (E5). Le secteur d'études est drainé par les cours d'eau suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Ru des Baillons, un affluent de la Course, à 1,2 km au nord;</li> <li>• la Bimoise, affluent de la Course, à 2 km au sud ;</li> <li>• le fleuve l'Aa, à 3,9 km au nord-est ;</li> <li>• le Bras de Bronne, affluent de la Canche, à 4,2 km au sud ;</li> <li>• la Course, affluent de la Canche, à 6 km à l'est ;</li> <li>• l'Embrienne, à 7 km au sud-est ;</li> <li>• la Canche (AR13), à 12,2 km au sud-ouest.</li> </ul> <p>D'après le SDAGE Bassin Artois-Picardie, la Canche présente un objectif de bon état global en 2027. Le site est situé en dehors de zones inondables.</p>	<b>Faible</b>	Aucun cours d'eau n'est situé à proximité du site.
<b>Air/odeur</b>	<p>Dans le Nord et le Pas-de-Calais, la qualité de l'air est surveillée par ATMO Nord - Pas-de-Calais. La qualité de l'air est globalement bonne dans le secteur d'étude.</p> <p>Les principales sources de rejets atmosphériques dans le secteur d'étude peuvent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'émission de gaz de combustion provenant de la circulation automobile sur les infrastructures routières situées à proximité du site ;</li> <li>• l'émission de gaz de combustion provenant des installations du site (microturbine, torchère...).</li> </ul> <p>D'après les campagnes de mesures de l'air ambiant, il y a un bruit de fond local élevé d'H<sub>2</sub>S.</p>	<b>Fort</b>	Bruit de fond local élevé en H <sub>2</sub> S.

Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Risques naturels et technologiques</b>	<p>Le site internet prim.net recense uniquement le risque sismique comme risques naturels sur la commune de Bimont. La commune de Bimont est classée « zone de sismicité 2 » (Aléa faible).</p> <p>La commune de Bimont est également concernée par le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD). La route concernée la plus proche du site est la RD 343 en limite est du site.</p>	<b>Faible</b>	Le site ne fait pas l'objet de servitudes particulières en lien à ces risques.
<b>Risques de pollution des sols et de la nappe</b>	<p>Au droit du site actuel, aucun accident ou incident de pollution n'a été détecté.</p> <p>Dans l'environnement du site, on recense :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aucun site BASOL n'est recensé dans un rayon de 3 km. Le site BASOL le plus proche se situe sur la commune d'Ergny, à 4,5 km au nord-est du site ; il s'agit d'une ancienne décharge.</li> <li>• 7 sites BASIAS dans un rayon de 3 km ; le plus proche se situe à 1,6 km au nord en aval hydraulique.</li> </ul>	<b>Faible</b>	Aucun

### 3.2 Milieu naturel

Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Espaces protégés/Corridors écologiques</b>	<p>Le site étudié est situé sur la ZNIEFF de type II n° « La vallée de la Course et ses versants ». La commune de Bimont n'est concernée par aucun site NATURA 2000, toutefois le projet est situé à proximité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de la ZSC FR3100484 « Pelouses et bois neutrocalcicoles de la Cuesta Sud du Boulonnais » à 12,6 km au nord,</li> <li>du SIC FR3100491 « Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/ Saint-Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil » à 14,3 km au sud-ouest ;</li> <li>de la ZSC FR3100499 « Forêt de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du bas-Boulonnais » à 14,7 km au nord-ouest.</li> </ul> <p>Le site d'étude n'est pas répertorié en tant que réservoir de biodiversité et n'est pas concerné par un corridor écologique dans le SRCE.</p> <p>Le corridor écologique le plus proche est un corridor de pelouses calcicoles qui passe au sud de Bimont, par les Bois d'Allin et de Rémipté à environ 1 km du site d'étude.</p>	<b>Fort</b>	L'enjeu principal concerne la présence de la ZNIEFF.
<b>Faune et flore</b>	<p>D'après les conclusions de l'étude, pour la flore et les habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enjeux sont faibles pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>Friche herbacée méso-eutrophe / Jeune plantation de feuillus ;</li> <li>Friche herbacée pionnière ;</li> <li>Mare / noue / fossé du système de tamponnement des eaux ;</li> <li>Prairies de fauche ;</li> </ul> </li> <li>Les enjeux sont modérés pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>Grande mare au sud-est du site ;</li> </ul> </li> </ul>	<b>Modéré</b>	

Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Landes à genêt.</li> </ul> <p>Pour la faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enjeux sont très faibles à faibles pour les :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reptiles ;</li> <li>• Oiseaux migrateurs et hivernants ;</li> <li>• Insectes ;</li> <li>• Mammifères terrestres ;</li> <li>• Chiroptères ;</li> </ul> </li> <li>• Les enjeux sont modérés pour les :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amphibiens ;</li> <li>• Oiseaux nicheurs.</li> </ul> </li> </ul>		

### 3.3 Urbanisme et occupation des sols

Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Occupation du sol</b>	<p>Le site s'étend niveau d'un plateau situé en zone rurale. Il est entouré de parcelles agricoles, de petits bois et de zones habitées peu étendues.</p> <p>Le voisinage du terrain est composé de parcelles boisées et inhabitées. Le site est délimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au nord et à l'ouest, par des parcelles agricoles ;</li> <li>• au sud, par le chemin rural dit « Rue des Chasses Marées de Maningham-au-Val à Hucqueliers », puis des zones agricoles, la commune de Maningham au sud-est et la commune de Bimont au sud-ouest ;</li> <li>• à l'est, la Route Départementale RD343 reliant Hucqueliers à Fruges puis des parcelles agricoles.</li> </ul> <p>Aucune construction ne se trouve dans un rayon de 500 m autour du site.</p>	<b>Faible</b>	Le CVD n'empiète pas sur des parcelles agricoles, ni sur des activités économiques autres.
<b>Servitudes d'utilité publique</b>	Aucune servitude n'a été recensée sur le site et aux environs.	<b>Aucun</b>	-
<b>Paysage</b>	<p>Le site appartient au grand ensemble paysager des « paysages belvédères » dans le Haut-pays. Le centre de valorisation est positionné sur une ligne de crête secondaire en partie descendante vers le nord. Cette alternance topographique entre vallées et plateaux pourrait induire des impacts visuels importants du site sur son environnement.</p> <p>Le relief abrupt couplé à la végétation du village bosquet permettent de casser les perspectives.</p>	<b>Modéré</b>	Le site est très peu visible car il se situe sur une butte.
<b>Patrimoine culturel et historique</b>	<p>Aucun monument historique n'a été recensé sur la commune de Bimont selon la base de données Mérimée.</p> <p>Le monument historique recensé sur la base Mérimée le plus proche du site est « L'église Saint-Gilles » située à 4,2 km au sud-ouest du site sur la commune de</p>	<b>Faible</b>	-

Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
	<p>Clenleu, classée par l'arrêté du 18 février 1930.</p> <p>L'église d'Alette dont le clocher est inscrit, se situe à 7 km.</p> <p>Le site n'est inclus dans aucune ZPPAUP. Aucun site classé ou site inscrit n'est répertorié sur la commune de Bimont.</p>		

### 3.4 Milieu socio-économique

Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Démographie</b>	La commune de Bimont présente une population d'environ 119 habitants en 2013. Les communes situées dans un rayon de 3 km autour du site regroupent 3 846 habitants.	<b>Aucun</b>	-
<b>Profil et activités socio-économiques</b>	L'agriculture occupe une place prééminente dans le secteur d'étude. La commune de Bimont est essentiellement rurale, à part le CVD, ainsi que quelques implantations sur la Zone Industrielle commune avec le village de Maninghem, il n'y a pas d'autres activités industrielles. Le secteur le plus représenté est celui de l'agriculture, il représente 46,7% des établissements. Viennent ensuite le secteur du commerce (20%), de l'industrie et de l'administration (13 ,3%), puis de la construction (6 ,7%). Environ 31,4% des actifs travaillent dans la commune, et 68,6 % des actifs travaillent hors Bimont, exclusivement dans le département du Pas-de-Calais.	<b>Aucun</b>	-
<b>Equipements publics</b>	Les Etablissements Recevant du Public (ERP) les plus proches du site sont l'église, le cimetière, la mairie et l'école de Bimont, situés à 1 km au sud-ouest. Il n'y a pas d'établissement de santé dans un rayon de 3 km autour du site.	<b>Aucun</b>	-
<b>Transports et mobilités</b>	L'accès au site s'effectue : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par la RD 343 au nord, par une voie privée aménagée par IKOS ENVIRONNEMENT,</li> <li>• par le RD 152E1 au sud, puis par la voie communale de Bimont n°5 (rue de Chasses Marées).</li> </ul> La densité ces voies départementales fait de Bimont un territoire bien desservi. L'accès la RD 343 a fait l'objet de nombreux échanges entre IKOS ENVIRONNEMENT le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, pour définir les modalités de son aménagement concernant la dangerosité de cet accès.	<b>Modéré</b>	Cette thématique représente un enjeu important pour le site, en lien avec la sécurité et les nuisances liées aux circulations routières sur les voies d'accès au site et sur la commune de Maninghem.



Thème	Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Bruit et vibrations</b>	<p>Dans la configuration actuelle du site, un dépassement du seuil de l'émergence maximale admissible est constaté au point ZER1 d'après la dernière campagne de mesure de bruit de 2016. Le niveau du bruit ambiant mesuré au point ZER1 et le dépassement du seuil réglementaire constaté sont dus au trafic routier sur l'axe routier D 152 E1.</p> <p>L'environnement du site n'est pas à l'origine de vibrations.</p>	<b>Modéré</b>	Compte tenu de l'éloignement de l'habitat, cet enjeu est modéré.
<b>Gestion des déchets</b>	<p>Le prolongement d'activité permet de répondre aux objectifs du PDEDMA et de la LTE.</p> <p>En 2015, 60 734,10 tonnes de déchets ont été réceptionnées sur le site de la Ramonière en vue de leur valorisation (tri, traitement par méthanisation ou recouvrement). Les tonnages reçus en 2015 sont notablement supérieurs par rapport à 2014, 52 954,36 tonnes, soit +12,81%.</p> <p>Les déchets produits par les activités actuelles du site sont gérés conformément à la réglementation (tri à la source, identification, stockage intermédiaire, évacuation en filière adaptée, traçabilité, valorisation, notamment énergétique).</p>	<b>Modéré</b>	

**L'analyse de l'état initial réalisée dans le cadre de la présente étude met en avant :**

- **des enjeux forts : pour le contexte géologique, l'air/odeur, et les espaces protégés/corridors écologiques (Natura 2000, ZNIEFF, zones humides) ;**
- **des enjeux moyens pour : la topographie/géologie ; les eaux souterraines ; la faune et la flore ; le paysage, les transports et mobilités ; les bruits et vibrations, la gestion des déchets ;**
- **des enjeux faibles pour : l'occupation du sol, le patrimoine culturel et historique.**

## 4. Synthèse des incidences du projet et des mesures en réponse

Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre 😐 ou positif ☺)	Portée	Mesures	Impacts résiduels	
<b>Climat</b>	Le captage du biogaz via le mode d'exploitation bioréacteur des casiers et la valorisation énergétique a un impact positif sur le climat via la limitation des émissions diffuses de méthane.	☺	Globale	Limitation des surfaces en exploitation Respect des prescriptions du PEDMA Principe de proximité Equipements modernes Entretien des équipements Mise en place de la cogénération	☹
<b>Ambiance lumineuse</b>	Eclairage des nouveaux casiers de stockage et de la plateforme de compostage Fonctionnement aux mêmes horaires que l'installation actuelle Eclairage au besoin pour de raisons de sécurité	☹	Limitée à l'empreinte du projet	Présence de haies, de zones boisées, et extinction en dehors des périodes non exploitées	☹
<b>Activités économiques</b>	Développement de l'activité. Pas de destruction de terrain agricole Pas d'habitat proche à moins de 600 m	☹	Limitée à la zone d'influence économique du projet	Intégration au développement du secteur et nouvelle prestation de proximité pour la gestion des déchets de plâtre Conservation des emplois et développement économique local.	☺
<b>Patrimoine culturel et historique</b>	Aucun site protégé à moins de 1 km du projet En dehors de tout périmètre de monument inscrit ou classé Aucun site archéologique à proximité	☹	Globale	-	☹
<b>Paysage</b>	Site éloigné des habitations, dans un espace rural Perceptions relativement réduites du projet Prolongement d'activité visible seulement depuis les axes principaux de circulation (RD3434, RD126, RD156E1)	☹	Globale	Densification des haies existantes, création de haies Conservation de la lande à genêt Semis de prairies – Flore autochtone non envahissante	☺
<b>Milieu naturel</b>	Destruction des habitats situés au sein de l'emprise du projet,	☹	Limité autour du projet	<u>Mesures d'évitement et de réduction :</u> - ER1 : Adaptation de l'emprise du projet en fonction des	☹

Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre 😐 ou positif 😊)		Portée	Mesures	Impacts résiduels
	<p>Destruction d'individus d'espèces animales ou végétales présents au sein des habitats et/ou utilisant les habitats de l'emprise du projet</p> <p>Dérangement / Perturbation d'individus d'espèces animales utilisant les habitats connexes de l'emprise du projet.</p> <p>Pas d'incidence sur les zones NATURA 2000</p>			<p>contraintes écologiques</p> <p>- ER 2 : Adaptation de la période de réalisation de certains travaux</p> <p>Mesures de compensation</p> <p><u>Mesures de compensation :</u></p> <p>- COMP1 : Création d'habitats de reproduction pour les amphibiens</p> <p>- COMP2 : Aménagement paysager du site</p>	
<b>Consommation en eau</b>	Pas d'augmentation de la consommation en eau	😊	Globale	<p>Réutilisation des eaux pluviales, de l'eau de la réserve incendie</p> <p>Recirculation des jus de compostage dans les andains</p>	😊
<b>Eaux de surface</b>	<p>Aucun prélèvement dans le milieu naturel</p> <p>Risque de déversement accidentel de carburant lors du remplissage d'un camion ou de la cuve</p> <p>Risque de débordement potentiel par non maîtrise des eaux de pluie des bassins de stockage des lixiviats</p> <p>Risque de déversement accidentel de substances utilisées sur le site</p> <p>Risque de rupture de canalisation, ou de mauvais fonctionnement de l'unité de traitement des lixiviats avec infiltration dans les sols</p> <p>Risque d'accumulation des lixiviats dans les casiers de stockage</p> <p>Risque de pollution par les eaux incendie susceptibles de contenir des produits polluants</p> <p>Augmentation des surfaces imperméabilisées</p>	☹	Limité autour du projet	<p>Séparation des eaux pluviales de ruissellement</p> <p>Pré-traitement par un séparateur à hydrocarbures</p> <p>Stockage des eaux de ruissellement internes de voiries pour réserve incendie dans le bassin BI</p> <p>Réutilisation des eaux pluviales</p> <p>Rejet des eaux pluviales au milieu naturel après contrôle de la conformité</p> <p><b>Infiltration des EP au droit des bassins d'infiltration</b></p> <p>Nettoyage annuel du séparateur à hydrocarbures, curage régulier de l'installation de traitement des lixiviats</p> <p>Mise en place d'une barrière passive et active</p> <p>Collecte et traitement des lixiviats conformément à la réglementation</p> <p><b>Évolution du procédé de traitement des lixiviats vers une solution zéro rejet,</b></p> <p>Surveillance régulières des niveaux des bassins, vérification de l'intégrité des bassins</p> <p>Auto-surveillance des lixiviats, contrôle de leur niveau en fond de casier</p> <p>Stockage de carburant dans une cuve aérienne à double enveloppe, disposée dans une rétention en béton</p>	😊

Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre ☺ ou positif ☺)	Portée	Mesures	Impacts résiduels
			Livraison et la distribution de carburant depuis la voirie Stockage sur rétention des produits dangereux Recirculation des lixiviats et des jus de compostage	
<b>Eaux souterraines</b>	Pollution par infiltration des lixiviats Risque de débordement du bassin de stockage de lixiviats Risque de déversement accidentel de substances utilisées sur le site	☹	Limitée à l'empreinte du projet	☺
<b>Risques de pollution des sols</b>	Risque d'instabilité/tassement Risque potentiel de contamination par les lixiviats Risque de pollution accidentelle Non-Equilibre des déblais-remblais Massif de déchets isolé des eaux souterraines	☹	Limitée à l'empreinte du projet	☺
<b>Qualité de l'air</b>	Emissions diffuses de biogaz Dégagements au niveau des installations de traitement des lixiviats Dégagement des gaz de combustion des véhicules Combustion des biogaz avec la torchère Emissions de la plateforme de compostage	☹	Limitée à l'empreinte du projet	☺

Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre 😐 ou positif ☺)	Portée	Mesures	Impacts résiduels
			Arrosage des pistes si besoin (poussières)	
<b>Nuisances olfactives et risques d'envols</b>	Envol par le vent d'éléments légers Emissions de poussières liées à la circulation des camions/engins Odeurs liées au processus de compostage	☹	Limitée à l'empreinte du projet	☺
<b>Bruits et vibrations</b>	Aucun dépassement constaté en limite de propriété du site de jour ainsi qu'en ZER.	☺	Limitée à l'empreinte du projet	☺
<b>Trafic routier</b>	Augmentation de 8,5 % du trafic annuel du CVD avec les activités compostage et ISDND plâtre.	☹	Limitée à l'empreinte du projet	☺
<b>Gestion des déchets</b>	Production de déchets secondaires liés à l'installation : déchets relatifs à l'entretien des véhicules et engins, boues, concentrats déchets de bureaux et autres déchets assimilables OMr	☺	Limitée à l'empreinte du projet	☺
<b>Utilisation rationnelle de l'énergie</b>	Pas d'augmentation de l'utilisation d'électricité, de biogaz et de carburant pour le fonctionnement de l'installation	☺	Globale	☺

Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre 😐 ou positif ☺)		Portée	Mesures	Impacts résiduels
<b>Santé</b>	L'état des milieux est compatible avec les usages. Le risque sanitaire lié aux futures émissions du CVD de La Ramonière de Bimont, est non significatif.	☺	Globale	Respect des MTD Recyclage interne ou traitement sur site de la majorité des effluents liquides Aucun rejet en lien avec le compostage Barrière de protection passive et active	☺